



1 Désignation du produit, de la préparation et de la société

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit: **Strong Cleaner**

Ref-No.: 1095/6

Art-No.: 911018.

Numéro d'enregistrement -

Emploi de la substance / de la préparation

(Attention aux indications du traitement pour ce produit.)

Produit de nettoyage pour cuir.

Producteur/fournisseur :

LCK Vertriebs-GmbH
Im Unterfeld 3
D-76698 Ubstadt-Weiher

Service chargé des renseignements : Développement: ++49 - 7251 / 9625 - 0 (info@lederpflege.de)

Renseignements en cas d'urgence : Laboratoire: ++49 - 7251 / 9625 - 0

2 Identification des dangers

Principaux dangers: Il ne s'agit pas d'une substance dangereuse au sens de la directive européenne de préparation.

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Éléments d'étiquetage SGH néant

Prévention: Aucune

Intervention: Aucune

Stockage: Aucune

Élimination: Aucune

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description : Solution aqueuse de tensides différentes.

Composants dangereux :

CAS: 577-11-7 docusate sodique

EINECS: 209-406-4 Xi; R 38-41

Danger: Corrosion 3.3/1, 3.2/2

2 - 5%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

Tensides anionique (< 5%).

Aqua

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

Indications générales :

Aucune mesure particulière n'est requise.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d' indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Indications destinées au médecin : Aucune.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau ou mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Aucune.

Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés : None

Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.



Nom du produit: **Strong Cleaner**

(suite de la page 1)

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles: Des mesures préventives particulières ne sont pas nécessaires.

Mesures pour la protection de l'environnement : Diluer avec beaucoup d'eau.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Indications complémentaires : Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

Manipulation :

Précautions à prendre pour la manipulation: Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger du gel, d'une forte exposition au soleil et de toutes impuretés.

Température de stockage recommandée : De 15°C à 40°C.

Applications spécifiques -

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Indications complémentaires :

La TRGS 900 (Liste MAK) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire : non nécessaire.

Protection des mains : Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc naturel (Latex)

Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme : liquide
Couleur : incolore
Odeur : fruitée

Modification d'état

Point de fusion : 0°C (DIN ISO 3016)
Point d'ébullition : 100°C (DIN)

Point d'éclair : Non applicable.

Auto-imflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Pression de vapeur à 20°C: 23 hPa (DIN 51640)

Densité à 20°C: 1 g/cm³ (DIN 51757)

Densité en vrac : Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : entièrement miscible

pH à 20°C: 7,5 (DIN 51369)

(suite page 3)



Nom du produit: Strong Cleaner

(suite de la page 2)

Viscosité :
dynamique à 20°C: 45 mPas (DIN 53019)
cinématique : Non déterminé.

Test de séparation des solvants : Non applicable.
Ingrédients inflammable: - %
Eau: > 50,0 %

Indications complémentaires Aucune.

10 Stabilité et réactivité

Conditions à éviter : Pas de décomposition lorsque l'utilisation et le stockage sont conformes aux prescriptions.

Substances à éviter : Produits d'oxydation très forts.

Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

Produits de décomposition dangereux : néant

Indications complémentaires :

Si on respecte les conditions d'utilisation prescrites, il n'y a aucun danger de décomposition ou d'une réaction chimique incontrôlée.

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

En vertu de l'art. 7 de la loi sur la protection des animaux, aucune analyse toxicologique n'a été réalisée sur des organismes vivants pour ce produit. Les données citées par la suite sont les valeurs documentées dont nous disposons pour chaque substance contenue et celles-ci ne sont pas complètes.

Symptômes significatifs dans les tests sur animaux : Nous ne disposons d'aucun résultat à ce sujet.

Effet primaire d'irritation :

de la peau : Pas d'effet d'irritation.

des yeux : Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Toxicité subaiguë à chronique :

Résultat : Nous ne disposons, sur ce point, d'aucune donnée toxicologique.

Indications toxicologiques complémentaires :

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Aucune.

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :

Texte d'évaluation : Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

Autres indications : Das Produkt ist biologisch gut abbaubar.

Comportement dans des compartiments de l'environnement :

Autres indications : Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

Effets écotoxiques :

Comportement dans des installations d'épuration :

Remarque: Le produit n'entrave pas l'activité d'une installation pour le traitement des eaux usées.

Autres indications : Aucune.

Autres indications écologiques :

Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE : Aucune

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Propriétés PBT Aucun effet.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :

Recommandation :

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

(suite page 4)



Nom du produit: Strong Cleaner

(suite de la page 3)

Code déchet :

La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'élimination des déchets.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

Emballages nettoyés/débarrassés des résidus:

Les emballages ne présentant aucune adhérence nocive de produit (par exemple durcies ou nettoyées) peuvent être amenées à la récupération.

14 Prescriptions de transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

Remarques : Catégorie de danger pour l'eau : WGK 1 (substance légèrement dangereuse pour l'eau)

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :

Classe IMDG/GGVmer :

Polluant marin : non

Remarques : Aucune.

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA :

Groupe d'emballage :

Instr. d'emballage passager:

Instr. d'emballage cargaison:

Remarques : Aucune.

"Règlement type" de l'ONU: -

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux selon la réglementation pour les produits dangereux.

Ce produit peut être par voie postale.

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le produit a été classifié sur la base de la méthode de calcul de la Directive générale de classement pour préparations de la CE dans sa dernière version en vigueur.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit : --

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : --

VOC (EU): 65,5 g/l

VOC (EU): 0,17 %

Remarque: Pas de produit selon la réglementation EC 42/2004.

VOC (CH): 0,17 %

Prescriptions nationales :

Directives techniques air :

Classe Part en %

NK 0,1 -1,0

16 Autres données

Les indications précédentes se basent sur l'état actuel de nos connaissances et ne représentent pas une garantie des qualités du produit. Des indications de traitement pour ce produit sont mentionnées dans une feuille informative technique. En outre, avant d'utiliser des récipients de stockage et de transport différents de ceux utilisés par le fabricant, on doit effectuer un test de compatibilité des matériaux avec ces fûts d'emballage. Les lois, règlements et ouvrages de réglementation existants, même ceux qui ne sont pas cités dans cette fiche technique, doivent être observés par le réceptionnaire de nos produits sous sa propre responsabilité.

Phrases R importantes:

Les phrases R suivantes ont été assignées aux distinctives substances de cette préparation (voir chapitre 2). Les phrases R, décisives pour l'identification du produit, sont indiquées dans les paragraphes 3 et 15.

38 Irritant pour la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

(suite page 5)



Nom du produit: **Strong Cleaner**

(suite de la page 4)

Service établissant la fiche technique :

Ingenieurbüro Jürgen Petry
Heidelsheimer Str. 4
D-76703 Kraichtal

Tel: ++49 7251 - 960 944
FAX: ++49 7251 - 960 946

Contact :

Herr Petry

Tel: ++49 7251 - 960 944

Acronymes et abréviations:

Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route

Reglement internationale concernent le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Les chapitres de la fiche technique sur la sécurité marqués avecun (*) ont été change par rapport à la première version.

F